

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11978

Entente de recherche et développement coopérative à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Hydro-Québec dans le cadre du projet « Développement d'un simulateur de dommages pour l'évaluation de la vulnérabilité des équipements électriques face au risque sismique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean »

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** la demande déposée au programme « Recherche et développement coopérative » (RDC) par le professeur Ali Saeidi du Département des sciences appliquées pour le projet intitulé « Développement d'un simulateur de dommages pour l'évaluation de la vulnérabilité des équipements électriques face au risque sismique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean »;
- ATTENDU** l'octroi d'un financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre dudit projet;
- ATTENDU** le financement accordé par Hydro-Québec pour le projet ci-dessus mentionné;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Cynthia Harvey, appuyée par M. Samuel Julien, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver l'entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Hydro-Québec dans le cadre du projet « Développement d'un simulateur de dommages pour l'évaluation de la vulnérabilité des équipements électriques face au risque sismique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », dont les contributions financières prévues sont les suivantes :
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de trois cent mille dollars (300 000 \$);
 - Hydro-Québec pour un montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) en espèces et de cent quatre-vingt-huit mille neuf cents dollars (188 900 \$) en nature.
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'entente à intervenir et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019